A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile
Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36
Fédération Française du Sport Automobile FFSA
SITE:asadco.net - MAIL:asadco@free.fr
Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté

17ème Rallye National Dijon Côte d'Or
13ème Rallye National VHC
8ème Rallye National VHRS
1er Rallye National LPRS
1er Rallye National LTRS
P.E.A

04 – 05 – 06 Mai 2018

Organisé par

Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or
Coupe de France des Rallyes
Coefficient 3

Challenge

2 CHAMBRES OFFERTES + 250 KM

Voir condition page 5

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 26 février 2018
Ouverture des engagements : 01 mars 2018
Clôture des engagements : 23 avril 2018
Parution du road book : 20 avril 2018
Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 28 avril 2018 de 8h 00 à 20h 00
- Dimanche 29 avril 2018 de 8h 00 à 20h 00
- Vendredi 04 Mai 2018 de 8h 00 à 20h 00

Vérifications des documents administratifs :

- Vendredi 04 mai 2018 de 16h 00 à 22h 00
- Samedi 05 mai 2018 de 7h 00 à 9h 00

Vérifications des techniques :

- Vendredi 04 mai 2018 de 16h 30 à 22h 30
- Samedi 05 mai 2018 de 7h 30 à 9h 30

Heure de mise en place du parc de départ : à l'issue des vérifications.
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 04 mai à 21h 00
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ de la 1ère étape :
Samedi 05 mai à 10h 00
Tableau d'affichage sur parking « GEANT CASINO » face au podium.
PC installé – Hôtel Campanile 21160 MARSANNAY LA COTE
Briefing écrit des pilotes sera remis à l'issue des vérifications
Départ du Parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à Chenôve :
Voir réglementation FFSA.

1ère ETAPE :
Départ de la 1ère voiture VHC samedi 05 mai à 10h 45.
Arrivée de la 1ère voiture VHC samedi 05 mai à 21 H 08
Publication des résultats partiels et des heures et ordres de départ de la 2ème étape :
Samedi 05 mai 2018 à 23h 30

2ème ETAPE :
Départ de la 1ère voiture VHC dimanche 06 mai à 08h 00.
Arrivée de la 1ère voiture VHC dimanche 06 mai à 16h 23
Arrivée au parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à CHENOVE
Vérification finale : Parc fermé – Dimanche 06 mai 2018 – Parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à CHENOVE
Publication des résultats du rallye : Dimanche 06 mai 2018 – 30' après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé.
Remise des prix : Dimanche 06 mai sur le podium – Parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à CHENOVE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DIJON COTE D'OR organise les 04 - 05 - 06 mai 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique le 17ème rallye Dijon Côte d'Or.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Bourgogne Franche Comté le 17 janvier 2018.
Il a reçu le permis d'organiser délivré par la FFSA en date du 25 janvier 2018 sous le n° **71**

Comité d'Organisation

Président : **Daniel SEGUIN……...A.S.A Dijon Côte d'Or**

Membres :

* BRODUT Marc
* GODOT Pierre
* MOTUS Michel
* POLI Jean Paul
* TRINQUESSE Marie Thérèse
* DENIS Gérard
* GUELAUD Marie France
* LAURENT Jean Louis
* SOUCELIER Philippe
* DUCRET Gilles
* GUELAUD Pierre
* PETITOT Dominique
* TRINQUESSE Camille

Secrétariat du Rallye :
Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON
ouvert du lundi au vendredi de 14h 00 à 18h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31 courriel : **asadco@free.fr** Site : asadco.net

Organisateur technique

ASA DIJON COTE D'OR

Boite A 2 - 2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON

1.1P. OFFICIELS

Commissaire général du rallye	SEGUIN Daniel	0413 – 2477
Délégué autorité	GODOT Pierre	0413 – 23434
Délégué sécurité	GUELAUD Pierre	0413 - 15125
Collège Moderne		
Président :	THOMAS Maryse	0204 - 3123
Membre :	FRANCE Monique	0409 - 29181
Membre	MILLEREUX Martine	0402 – 124288
Membre Stag	LEVITE Loreley	2010 - 223919
Collège Historique		
Président :	GUINAMARD Jacques	2010 -14569
Membre :	POYEN Christine	0417 - 52820
Membre :	HIRN Florence	0411 - 128935
Direction de Course		
Directeur de Course Général	BERTRAND Jacky	0403 -14532
Directeur de course VHC + rallye 2	LEFORESTIER Jean Claude	1318 – 1756
Directeur de Course VHRS	BROSSARD Jean Paul	0403 - 4763
Directeur Tricolore	BENOIT Hubert	0411 – 3617
Directeur de Course Adj	LAURENT Jean Louis	0413 - 3294
Directeur de Course Adj ERT	RASQUIN Guy	RACB
Directeur de Course Adj	SOUCELIER Philippe	0413 - 30892
Directeur de Course resp adminst	LOLLIA Max	0417 - 150787
Directeur de Coure Adj (Responsable Ouvreurs)	TRINQUESSE Camille	0413 – 3175

Directeur de Course Délégué aux ES PC

Directeur délégué ES 1	HAMON Christian	0408 - 29685
Directeur délégué ES 2	REBOUL Yves	0413 - 3597
Directeur délégué ES 3	VIOLET Benoit	0404-207574

Directeur d'Epreuve ES

ES 1 Responsable	LAFOND Pascal	0404 - 227446
Adjoint	LEPEULE Jacky	0408 - 13663
Directeur Inter	PIGENET J Michel	0417 – 37172
Adjoint	LEPLAT Laurent	0420 – 148301
ES 2 Responsable	LE GALL Jacques	1318 - 9383
Adjoint	DELOY Jean Marc	0409 - 6830
ES 3 Responsable	OLIVAIN Jacky	0202 - 3272
Adjoint	TRONTIN Thierry	0408 – 187858
Adj Stag	LAFORQUE Patrice	0408 - 232773

Commissaires Techniques

Commissaire Technique B resp	LALLEMAND André	0411 - 55989
Commissaire Technique B vh	TERMINARIAS Patrick	0508 - 18237
Commissaire Technique B rallye 2	REVERCHON Jean Louis	0421 – 6835
Commissaire Technique B	TENA Emile	0305 - 124058

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Membre	GUINAMARD Hélène	2010 - 15981
Membre VH	CHARLEUX Josiane	0403 – 9434
Membre	REVERCHON Martine	0409 – 14505
Membre	CARDINAL Anne	0204 - 199648
Membre ERT	BLASUTIG Léon	RACB 0027

Speaker GRILLOT Stéphane

Véhicule Damier (balai)

LAGREZE Michel 0402 – 19920

Voiture Organisation	NOMBLOT Pascal	0402 - 18228
(Balai derrière moderne	BOUDIAS Denis	0413 – 202804

Chronométrage et Classements

Chronométreurs DES 1	MARCHAND Michel	0504 – 1976
AES 1	BRANDENBERG Claude	0312 - 19522
Chronométreurs DES 2	FAIVRE Sylvie	0405 – 11039
AES 2	GERMAIN Christian	0312 - 12893
Chronométreurs DES 3	AUBERT Sylvie	0405 - 192676
AES 3	GILLARDON Florent	0414-162450
	GILARDON Amélie	0414- 161510
Responsable Commissaires	GUELAUD Marie France	0413 - 34910
	TRINQUESSE Marie Thérèse	0413 - 212228
Classement informatique	PEUREUX Gérard	0305 - 11719
Classement informatique VHRS	BLUNICK *Racing*	
Délégué chronométrage VHRS	VIALAR Bernard	0511- 137593
Médecin chef	SUDRE Catherine	
Chargé des relations presse	MILET Isabelle	0413 – 237135
	LEGER Marie France	

1.2P.ELIGIBILITE

* Le Rallye National Dijon Côte d'Or compte pour la coupe de France des rallyes 2018 PEA
* Challenge ligue Automobile. Bourgogne Franche Comté 2018
* Chalenge E.R.T
* Challenge Hankook Xpérience

1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu : Ets AD JULLIEN à Chenôve

- Vendredi 04 mai 2018 de 16h 00 à 22h 00
- Samedi 05 Mai 2018 de 7h 00 à 9h 00

Les vérifications techniques auront lieu : AD JULLIEN à Chenôve.

- Vendredi 04 mai 2018 de 16h 30 à 22h 30
- Samedi 05 Mai 2018 de 7h 30 à 9h 30

Les vérifications finales seront effectuées chez POINT S Sarl PEA 138 Avenue Roland Carraz
21300 Chenôve.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **17ème rallye National Dijon Côte d'Or** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le 23 avril 2018.

Tarif rallye Dijon Côte d'or :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 €**

Il sera consenti une remise de 50 € aux équipages 100% ASA Dijon Côte d'Or.
Il sera consenti une remise de 25 € aux équipages 50% ASA Dijon Côte d'Or.

Le **Road Book** sera disponible sur le **site asadco.net** à partir du 20 avril 2018

Les chèques seront déposés en banque le lundi 07 mai

Les pilotes domiciliés à une distance de 250 km et + (via Michelin) se verront offrir deux chambres d'une valeur de 80 €. Un chèque leur parviendra dans la semaine après le rallye.
(Calcul de la distance : adresse du pilote à la rue Jean Moulin 21300 Chenôve – parc fermé).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.
L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel.
La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues du 23 au 27 avril 2018
- 50% pour les demandes reçues ensuite, jusqu'au 05 mai 2018 – fin des vérifications.

3.3P. Ordre de Départ : **PROMO - VHC – MODERNE – VHRS – LPRS – LTRS**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Voir règlement FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le boulevard Antoine Becquerel à Chenôve (sur toute la longueur) en respectant les riverains.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. **Le support de la plaque d'immatriculation avant est obligatoire.**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1P.DESCRIPTION

Le 17ème Rallye de National Dijon Côte d'Or représente une section de 132.590 km au tour, soit un total de 530.360 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 141.920 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES : 1 4 7 10** Fussey – Antheuil – St Jean de Bœuf - La Bussière 17,760 km
- **ES : 2 5 8 11** Thorey sur Ouche – Buisson - Oucherotte 8.000 km
- **ES : 3 6 9 12** La Bussières (Saunière) - Grenant les Sombernon (Vaux) 9.850 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2P.RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu :

- Samedi 28 avril 2018 de 8h 00 à 20h 00
- Dimanche 29 avril 2018 de 8h 00 à 20h 00
- Vendredi 04 Mai 2018 de 8h 00 à 20h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

les couleurs des chasubles devront être en adéquation sur le terrain et dans le règlement avec les RTS.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson beige « relation concurrents ».

7.3.17. Nouveau Départ après abandon / Rallye 2 (autorisé)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17P : Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH

	1 à 150 partants
1er	800 € + 1 coupe
2ème	600 € + 1 coupe
3ème	400 € + 1 coupe

GROUPE

	1 à 5 partants	**6 à 10 partants**	**11 partants et +**
1er	400 €	400 €	400 €
2ème		200 €	200 €
3ème	- de 5 parts 50 %		150 €

.....

CLASSE

- 1er montant de l'engagement 3 partants + 1 coupe…..50% - 3 partants
- 2ème ½ engagements 7 partants + 1 coupe
- 3ème ¼ engagements 11 partants + 1 coupe
- 4ème 1/5 engagements 17 partants + 1 coupe
- 5ème 1/10 engagements 20 partants + 1 coupe
- 6ème + de 20 partants 1 coupe
- Féminine idem montant des classes

Toutes les classes seront récompensées en prix et coupes selon le nombre de Participants.

La remise des prix se déroulera
Dimanche 06 mai 2018 vers 16 h 00 à l'arrivée du rallye sur le podium
Parking du Centre Commercial GEANT à CHENOVE